



COMPTE RENDU DES REUNIONS DES 14 & 15 mai 2020

I-REUNION DGPN DU 14 MAI 2020 :

Le 14 mai 2020 se tenait une visioconférence avec le Directeur Général de la Police Nationale. Si le principe d'arrêter les conférences hebdomadaires a été acté, il n'est pas exclu d'en réorganiser d'autres si nécessaire.

En attendant, le DGPN avait souhaité faire un point avec les organisations syndicales sur la reprise au 11 mai après le confinement.

Globalement, il admet quelques « couacs », dont certains auront pu être réglés, mais tient à remercier, par notre biais, les agents dans leur ensemble.

« *La reprise, ça n'était pas gagné, mais chacun y a mis du sien* », et si les inquiétudes demeurent (peut-être même davantage que pendant le confinement, car le virus n'a pas disparu), le taux de présence est revenu progressivement à 80% (en comptant les personnels en repos dans les pré-sents).

Le DGPN faisait notamment allusion au fait que les annonces du plan de reprise par le 1^{er} ministre n'ont laissé que 3 jours pour adapter les PRA de toutes les directions sachant que la Police était scrutée à la loupe par le gouvernement et ne pouvait pas ne pas afficher une opérationnalité au 11 mai.

Mais tout le monde s'est mis d'accord pour dire que c'est la cohésion liée à la solidarité des collègues et les aménagements pris d'un commun accord qui ont fait le relatif succès de cette reprise.

Le DGPN a loué l'attitude des personnels tous corps confondus.

Le DRCPN annonce les chiffres suivants au 13 mai 2020 au soir :

Sur 133000 agents recensés en Police (DGPN, PP et DGSI), près de 90000 ont repris (dont 17000 en repos), 2900 sont en télétravail.

Le taux de mobilisation s'élève à 82,6%.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

5,2% sont en ASA garde d'enfants

12,2% sont en ASA confinement, ou maladie.

Les matériels :

Un stock de 18,5 millions de masques a été provisionné au MI et 8,9 millions sont d'ores et déjà réservés à la Police Nationale.

2,3 millions de masques sont déjà ventilés dans les services, et selon le DRCPN aucun service ne peut dire qu'il n'a pas été servi.

Attention, il s'agit de masques chirurgicaux, jetables, ou en tissu pour l'expérience menée en Côte d'or, qui se poursuit avec succès.

(Il n'est pas fait état de la situation des masques FFP2, notamment pour la PTS).

Un stock de 2 millions de masques est également déjà livré dans les SGAMI qui ont la charge de réapprovisionner les services au fur et à mesure.

En outre, 70000 paires de lunettes ont été livrées en SP, PAF et CRS.

Concernant les visières, plus de 500 ont été distribuées mais ce chiffre ne comprend pas les dons qui ont pu être reçus çà et là.

Le DGPN a ensuite ouvert le débat en donnant la parole aux OS.

L'instruction d'application de l'ordonnance transmise mardi soir à plus de 22h :

Cette instruction et sa transmission, tant dans sur la forme que sur le fond, **ont suscité la colère de toutes les OS**, et pas seulement le SNIPAT.

Et ce que le SNIPAT dénonce depuis des années sur la main mise du SG commence vraiment à être relayé par tous.

Unité Police a même déclaré : « *Si cette instruction a été signée par la DRH et le DRCPN, on sait bien qu'elle a été rédigée par la DRH seule, et il faut arrêter de nous prendre pour des cons, il y a ceux qui connaissent la maison et ceux qui n'y connaissent rien. Nous notre patron c'est le DGPN, et au-dessus, le ministre, alors les injonctions du SG, ça n'est pas normal !* »



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Je reviendrais plus en détails sur la position du **SNIPAT** dans le paragraphe résumant mon intervention, mais globalement, **tout le monde semble aujourd'hui sur la même longueur d'ondes que nous sur la gestion technocratique de notre ministère** et sur la page qu'il faudrait tourner en la matière.

Pour revenir à cette instruction et celle qui a suivi le lendemain, tout le monde dénonce un texte rédigé à la va-vite, à un moment où on avait sûrement autre chose à faire de plus urgent.

Le **SNIPAT** a notamment dénoncé le fait que l'on va ponctionner des jours à tout le monde y compris des collègues en télétravail.

De plus, la position de « réserve opérationnelle », spécifique à la Police Nationale et pour laquelle le ministre s'est engagé à l'exclure du champ d'application de l'ordonnance, n'est pas visée par le texte (**c'est là clairement que l'on sent bien la vision du SG qui s'impose, lui qui depuis le début s'est opposé à ce principe, arguant du fait que la réserve opérationnelle était ni plus ni moins que l'ASA**).

Le sujet de la réserve opérationnelle n'était toujours pas réglé en fin de semaine.

Le télétravail :

Il semble y avoir une contradiction sur le sujet du télétravail.

Alors que cela doit rester une priorité (plan de reprise d'Edouard PHILIPPE), pour lutter contre des contaminations à outrance, les chefs de service paraissent réticents à son maintien ou à son développement.

Nous avons rappelé que dans « télétravail » il y a « travail » et que la suspicion qui règne est méprisante et démotive les personnels.

Prendre des jours de congés à des collègues qui ont travaillé, est pour tout le monde inadmissible. Le DGPN a approuvé et a même affirmé : « Quelqu'un qui est sérieux dans son travail, sera sérieux au service comme en télétravail ».

Sa position repose donc sur la confiance.

Nous verrons dans le compte rendu de la conférence avec le SG, que cette position n'est pas la même pour tous !

Le DGPN souhaite mettre en place, au sortir de cette crise, un groupe de travail sur le télétravail.

Le **SNIPAT** y participera bien évidemment.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le port du masque :

Il subsiste des problèmes sur les accueils de services de Police.

Cette problématique concerne en grande partie les personnels administratifs et la Police Technique et Scientifique.

Le contact avec le public ou les mis en cause, est un facteur de risque accentué par la position imposée par le ministre de l'Intérieur, qui n'a pas voulu rendre le port du masque obligatoire.

Les OS d'actifs ont rappelé que les collègues devaient verbaliser à certains endroits des citoyens qui ne portent pas de masque, alors qu'on laisse accès aux services sans masques.

Nous ne sommes pas à l'abri qu'un individu qui se sait malade du COVID 19 vienne dans un service de Police avec de mauvaises intentions. Une arme, ça se détecte, un virus non.

Le DGPN a défendu la position du ministre en disant qu'on ne pouvait pas refuser à quelqu'un qui vient d'être victime et qui est en danger, l'accès à un commissariat.

En revanche, une campagne d'incitation à déposer plainte en passant par les dispositifs internet, et en prenant des rendez-vous durant lesquels il est **conseillé** de venir avec un masque (mais **on peut le conseiller mais pas l'obliger**).

A noter sur ce dernier point, que certaines préfectures ont mis en place des dispositifs de rendez-vous, avec l'obligation de venir masqué et muni de son propre stylo.

Certains services de justice semblent également avoir mis en place des règles drastiques.

La prime COVID :

Au moment de la conférence avec le DGPN, aucun élément n'était encore connu (le texte est sorti le lendemain), par le DGPN alors que le même jour se tenait à priori un CT de l'Administration Centrale du SG, au cours duquel des précisions auraient été apportées.

Ce qui tendrait à penser que les éléments des conférences des semaines passées sont fondés, à savoir que la concertation a peut-être eu lieu avec les Préfets et le SG mais pas dans les services de Police.

Il a été évoqué un service de la DSPAP ou un commissaire qui a 10 personnels dans son service, a été invité à répartir 10 primes, 2 à 1000 euros, 4 à 660 euros et 4 à 330 euros.

Ce qui sous entendrait, (la DSPAP étant un service dépendant du Préfet de Police), que les Préfets auraient déjà été informés alors que la DGPN non.

Quoi qu'il en soit, TOUTES les OS ont été unanimes.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Souvenons-nous, lors de l'annonce d'une prime pour les soignants, je n'avais pas trouvé judicieux les surenchères catégorielles visant à obtenir la même gratification financière.

Mais dès lors que M. DUSSOPT a annoncé avec le 1^{er} ministre que 400 000 fonctionnaires de l'Etat seraient également bénéficiaires d'une prime COVID, notamment au ministère de l'Intérieur, alors le SNIPAT a insisté sur sa crainte que les PATS soient encore les grands oubliés.

J'ai fait plusieurs interventions sur le sujet en mettant en exergue la ferveur avec laquelle les commissaires revendiquaient l'octroi de cette prime.

Aujourd'hui, il apparaît que **cette prime ne fera l'objet d'aucun abondement spécifique et qu'il faudra donc la verser sur le budget propre du ministère.**

L'idée que cette prime sera inégalitaire et qu'elle fera plus de mécontents que de satisfaits gagne du terrain.

L'idée que même les bénéficiaires pourraient être mécontents fait son chemin aussi.

Par exemple, dans le cas de la DSPAP signalé plus haut, il apparaît que les 10 personnels ont été mobilisés de la même manière, et ne pas leur donner le même niveau de prime est inconcevable, car cela génèrera des tensions.

Aussi, TOUTES les OS semblent maintenant se ranger à l'avis du SNIPAT à savoir, que cette prime va être démotivante pour une grande partie des collègues. Plusieurs OS demandent qu'elle soit utilisée à autre chose.

Le DGPN annonce vouloir faire un diagnostic sur le sujet avec les OS, avant que ne soient déterminés les critères et la répartition afin qu'il y ait le moins de mécontents possible.

Nous verrons que sur ce sujet aussi, le Secrétariat Général n'est pas sur la même position.

Les ASA garde d'enfant, et la situation des personnes vulnérables :

Il a été rappelé par le DGPN que les ASA garde d'enfant étaient maintenues jusqu'au 2 juin.

Par ailleurs, le docteur FOULON a précisé pour la situation pour les personnes vulnérables. Pour les personnels eux-mêmes, ils restent confinés et généralement cela se passe plutôt bien dans les services. En revanche, lorsque nous avons un ou une collègue qui vit avec des contacts avec une ou plusieurs personnes vulnérables, c'est souvent source d'interprétation par les chefs de service.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le médecin précise que dans ces cas, la personne vulnérable vivant sous le même toit que le collègue doit consulter son médecin traitant afin que celui-ci lui fasse un certificat précisant la pathologie liée à la vulnérabilité, et nécessitant le confinement par rapport au COVID-19.

Ce certificat pourra ensuite être produit au chef de service afin de justifier le placement en ASA confinement.

Il est possible que la hiérarchie demande au médecin de prévention de se prononcer, mais il faut savoir que le certificat du médecin traitant suffit.

Il serait de plus dommageable de mobiliser les médecins de prévention pour cela alors qu'ils croulent sous le boulot par ailleurs.

Il y a 217 médecins de prévention qui multiplient les heures, et dont certains ont été arrêtés (COVID-19) et n'ont pas encore repris.

Il est rappelé que trois numéros sont appelables à PARIS :

Service des médecins de prévention :

01-40-07-26-40

01-40-07-61-17

Et si cela ne suffit pas il y a le numéro des Infirmiers :

01-40-07-25-00

Le DGPN a souligné le travail important des médecins depuis le début de la crise et tenu à les remercier par l'intermédiaire du docteur FOULON.

On notera également pour information, une intervention assez virulente d'un syndicat d'officiers contre le lobbying des gendarmes qui auraient profité de la période pour renforcer leur présence et « grignoter un peu plus de place » dans les médias et auprès des décideurs politiques.

Il semblerait, selon ce syndicat, que ceux-ci « auraient menti sur le nombre d'infectés par le Covid, le nombre de PV réalisés, le taux d'activité... », et il a même ajouté que « plus on se rapproche du statut militaire, plus on est capable de s'éloigner de la réalité ».



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

L'intervention du SNIPAT :

Monsieur le Directeur Général,

S'il est vrai que nous avons eu moins de remontées négatives que nous ne le redoutions quant à la reprise d'activité, il faut louer l'esprit et la conscience professionnelle des agents qui ont contribué à ce que les mesures de protection des personnels soient mises en application et que la reprise se fasse dans le souci de la santé des agents.

On peut noter des plans de reprise d'activité différents d'une Direction à l'autre qui ont pu générer quelques tensions.

Nous soulignons, en ce qui nous concerne, le rôle important qu'a joué votre instruction du 7 mai qui a placé l'humain au centre des priorités afin d'adapter les exigences du gouvernement à la préservation de la vie des personnels.

On notera néanmoins quelques soucis, dont les plus importants ont concerné le Service Central des Laboratoires (et la PTS) et la Direction zonale NORD des CRS.

Concernant le SCL, le principe de précaution n'est pas appliqué, des plexiglas ont été posés par les agents eux-mêmes et les masques manquent. Je vous alerte sur le fait que si un collègue est atteint, c'est tout un service qui sera mis en quarantaine, ce qui poserait de graves problèmes pour la suite.

Concernant la Police Technique et Scientifique, beaucoup de services sont soumis à la promiscuité et le danger y est omniprésent, avec de surcroît le passage de personnes extérieures. Concernant le Directeur Zonal des CRS du NORD, il a décroché « la palme » avec l'organisation d'une réception en salle, alors que tous nos collègues mangent des caldo-box depuis plusieurs semaines.

Sur le sujet des primes, je note que finalement, toutes les OS se rangent à l'avis du SNIPAT sur un dispositif qui va diviser et générer plus de tensions que de motivations.

J'aborderai ensuite le sujet de la circulaire diffusée mardi soir à plus de 22h pour faire appliquer les ponctions de jours de congés et de RTT aux collègues.

J'ai bien entendu ce qui a été dit, et suis satisfait de constater que sur ce sujet aussi, tout le monde rejoint le SNIPAT. Il semble y avoir une prise de conscience de la nécessité pour la Police de gérer l'ensemble de ses personnels et leur emploi.

Je prends note du fait que certains nous rejoignent désormais sur le constat fait que la Police ne peut pas être gérée par des technocrates qui ne connaissent rien à notre Maison.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Le SNIPAT le dit depuis des années, et les Compte Rendus et PV des audiences, CT, réunions... de ces dernières années regorgent d'interventions de notre OS sur le danger que constitue la main mise du SG, bras armé de la technocratie de la Fonction Publique, sur l'Institution Police Nationale.

Et si nos collègues des OS d'actifs réagissent de la sorte à la diffusion de la circulaire, en pointant du doigt le SG et la DRH, j'aimerais voir comment ils réagiraient en entendant les projets du SG lors de nos conférences du vendredi (travail le week-end, diminution des congés d'été, refus de prise en compte de la réserve opérationnelle...)

Il faut savoir que nous connaissons cela depuis dix ans, la conception technocratique de la Fonction Publique est la même depuis M. CANEPA (orfèvre de la fusion des corps), nous les avons tous entendu parler avec les mêmes mots, Messieurs LALLEMENT, LALANDE, ROBIN ou MIRMAND.

L'actuel SG avait pourtant habitué les personnels de Police à une autre conception lorsqu'il servait au sein de la Direction de l'Administration de la Police Nationale dans les années 90.

Pour éclairer nos collègues actifs, je rappellerai les propos de M. ROBIN l'avant dernier SG du MI qui avait déclaré au SNIPAT que « la Police préemptait la masse salariale du MI et que le jour où il aurait la main sur tout ça, il rééquilibrerait les comptes ! »

Une instruction ministérielle, Monsieur le Directeur Général, ne peut pas être plus restrictive que la Loi ou qu'une ordonnance à fortiori, mais elle peut être meilleure. C'est un principe de la hiérarchie des normes.

Cette circulaire aurait très bien pu attendre, et il aurait pu être négocié un accord au sein du Ministère de l'Intérieur, notamment pour la Police et la Gendarmerie Nationale.

Mais c'était sans compter sur le SG et sa vision technocratique.

Cette même vision depuis des années, une illusion de pouvoir RENTABILISER un service public qui n'a pas vocation à l'être.

Par ailleurs, nous répétons depuis longtemps que non seulement le service public ne doit pas être lié à une notion de rentabilité, mais de surcroît, s'agissant de la mission « sécurité », celle-ci est soumise aux aléas du quotidien ce qui exclut encore plus la notion de rentabilité.

En voulant à tout prix appliquer une politique d'obéissance technocratique aux décisions unilatérales du gouvernement, on est en train de tuer la motivation des personnels.

L'objectif de promouvoir l'inter ministérialité, les fusions de corps et les mutualisations et restructurations de services, conduit déjà à considérer les fonctionnaires comme des pions, corvéables à merci, depuis plus de 15 ans, et c'est cette mentalité contre laquelle il faudra se battre pour que la suite de cette crise n'en soit pas un retour à la case départ.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Il faut de la considération, de la reconnaissance.

Ensuite, cette ordonnance du 15 avril était déjà une erreur, et la circulaire d'application de celle-ci est inadmissible.

Il faudrait que l'on arrête un jour de considérer les fonctionnaires comme des variables d'ajustement budgétaire.

Leur emploi pour 2020 était budgétisé et la crise sanitaire n'a pas d'impact sur la masse salariale.

Je veux rappeler que même les collègues placés en ASA n'ont pas demandé à l'être et qu'on ne peut pas considérer qu'ils étaient comme en congés, car ils n'étaient pas libres de se déplacer comme ils le souhaitaient, ni de vaquer à leurs occupations.

Il faudra aussi, le moment venu, tirer un enseignement sur le télétravail, et les agents que l'on a pu harceler jusque pas d'heure, ou à qui l'on a demandé des états de leurs travaux qu'on ne leur demandait pas au sein de leur service, imposant des quotas ... remettant en cause toute idée de confiance.

Les PATS ne vont déjà pas bien, cette situation n'arrange rien, et on continue à les pousser dans le trou.

Il aurait été si facile de ne retirer aucun jour à personne, et si l'on voulait éviter un cumul de congés en fin d'année, dé plafonner de manière significative le Compte Epargne Temps, au lieu de mettre en place une usine à gaz, dont la charge incombera notamment aux personnels administratifs affectés en RH.

Le temps fonctionnaire passé à gérer de manière individuelle les situations des agents risque même de coûter plus cher au final que les économies que cette instruction doit réaliser.

De plus il y a une forme de perversité de la part du gouvernement, à donner des primes d'une main pour remercier des efforts et retirer des jours de l'autre.

Il y a d'ailleurs fort à parier que comme pour la PRE, il y ait des inepties du type retrait de jours et prime maximum pour la même personne.

Je souhaitais aussi revenir sur le message adressé par le SG sur les avancements des personnels administratifs (qui a déjà fait l'objet d'une saisine [du SNIPAT](#)).

Il est inadmissible de demander des évaluations pour le 15 juin, pour préétablir des listes alors même que les lignes directrices de gestion ne sont pas définies, et que l'on parle d'avancements au 1^{er} janvier 2021.

Par ailleurs, baser un dialogue social sur les CT de proximité n'a aucun sens, car on écarte les représentants des CAP qui devront siéger pour les recours.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

*Il y a comme vous le voyez Monsieur le Directeur Général un problème avec la gestion par le Secrétariat Général, et j'attire l'attention de mes collègues actifs qui s'inquiètent du poids que peut prendre la Gendarmerie, en leur disant que le vrai gros problème c'est la gestion par le SG dont ils ont la preuve aujourd'hui qu'il procède plus par des injonctions (pour reprendre l'expression d'Unité Police) que par un vrai dialogue social.
Il y a une méfiance palpable du SG à l'encontre des OS.*

Je terminerai, en exprimant le regret que le schéma qui avait été envisagé il y a quelques années de rattacher les préfectures à Matignon pour créer un grand Ministère de la Sécurité Intérieure, n'ait pas été suivi d'effet.

Car même le livre blanc de la sécurité qui partait sur de bonnes idées, a vu ses groupes de travail confiés à des Préfets, qui ont fait montre de réticences vis-à-vis de la Police, et le fait d'avoir voulu au départ écarter les permanents syndicaux de ces groupes de travail n'était peut-être pas anodin.

Le DGPN a assuré avoir écouté mon propos, en précisant qu'il connaissait mes positions et en affirmant qu'il était gêné pour répondre car il n'avait pas les clés pour cela, que ce soit par rapport au SG ou à la Fonction Publique et au projet de Ministère de la Sécurité Intérieure.

Il a prévu un RETEX (retour sur expérience) peut être à la rentrée et assuré que les PATS ne seraient pas oubliés.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

II- CONFERENCE AVEC LE SG DU 15 MAI 2020 :

Le vendredi 15 mai 2020 se tenait une audioconférence avec le SG.

Bien que celle-ci n'avait pas été organisée la semaine dernière, et que nous n'avons donc pas eu de contacts avec le SG depuis 15 jours, nous n'avons pas appris beaucoup de choses lors de cet échange qui a surtout vu l'énervement du SG d'être interpellé encore et toujours sur cette ordonnance du 15 avril.

Cette ordonnance, tout le monde s'y oppose, et nous lui faisons part de l'incompréhension des collègues et de la baisse de la motivation qui en découle, mais pour le SG, *« il ne faut pas se poser de question, elle est voulue par le premier ministre et la Fonction Publique, alors il faut l'appliquer »* !

Et après on s'étonne quand le SNIPAT parle des « exécutants les mieux payés de la Fonction Publique » !!!

Nous avons connu des vrais « serviteurs de l'Etat » par le passé, qui savaient alerter en haut lieu quand une mesure n'allait pas dans le bon sens et qui savaient dire NON.
Des gens qui n'étaient pas là que pour leur carrière personnelle ou leurs primes d'objectifs, mais qui avaient une haute idée de ce que devait être le service public et une considération pour celles et ceux qui assuraient ce service public.

Cette réunion a donc commencé par un affichage d'un taux d'activité à 39% cette semaine en préfectures, qui a suscité une levée de boucliers des syndicats qui avaient des remontées plus proches des 75%.

La CGT a même signalé le cas de la préfecture de l'Aisne qui avait repris à 100% lundi 11 mai, et qui suite à la saisine du CHSCT, est retombée à 60% en fin de semaine.

Après une confusion entre SG, DMAT et DRH un semblant d'explication a pu être trouvé avec les zones rouges, et notamment l'Ile de France où les agents n'ont pas pu reprendre en présentiel, et où le taux d'activité devait être très faible et pondérer un taux d'activité très élevé en zone verte.

Cette explication ne semble pas avoir convaincu grand monde et elle a semé des doutes sur les chiffres communiqués.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

La CGT a également demandé un état précis des problèmes rencontrés avec les gardes d'enfants avec des statistiques par sexe.

La DRH a répondu qu'elle ne souhaitait pas surcharger les préfetures avec ce travail.

La CGT a alors vivement réagi sur le fait que l'Administration ne pouvait pas d'un côté signer des protocoles d'égalité Homme-Femme et ensuite refuser une telle demande.

Télétravail, la position particulière du SG :

Il a été dénoncé largement plusieurs problèmes liés au télétravail.

D'abord, le fait que l'on a demandé à énormément de monde qui était en télétravail de revenir en présentiel alors que cela devait rester une priorité selon le discours du premier ministre.

Ensuite, il a été largement fait état du manque de confiance affiché par les chefs de service. Certains ont évoqué des pays où le télétravail est largement développé, et où il n'y a pas de « flicage » des personnels car cela repose sur la confiance (Suède, Italie...).

Rappelons ici que le DGPN, la veille, misait sur cette confiance en disant qu'un agent sérieux au travail serait sérieux en télétravail.

Or, certains chefs de service ont considéré que le télétravail n'était pas du travail, et la CFDT a même évoqué la réflexion hiérarchique suivante : « *le télétravail, c'est surtout la télé et pas le travail* » !

Tout le monde a fustigé cette suspicion permanente de la hiérarchie.

Le SG a répondu assez sèchement que si le télétravail, en période normale, résultait certes du souhait des agents, en revanche lors de cette crise sanitaire, cela a été une décision des chefs de service qui peuvent tout à fait aujourd'hui faire le choix du retour au présentiel.

Le SG a ensuite ajouté : « *De façon durable, le télétravail n'a pas vocation à être le mode de travail normal. Là où c'est resté généralisé, c'est surtout pour pallier les problèmes de transport. Il faudra reparler du télétravail, avec deux niveaux de réflexion, le premier concerne l'assouplissement des règles interministérielles (aujourd'hui limité à 3 jours par semaine), et le second concerne les règles du jeu, et notamment l'engagement mutuel. Cet engagement devra constituer une quotité de travail mesurable et quantifiable tant en volume qu'en qualité* ».

Par ailleurs, il faudra y mettre des bornes.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Nous avons évoqué à ce sujet la note sur les ponctions de congés envoyée à plus de 22 heures par le SG, et sur les problèmes de droit à la déconnexion, car il ne faudrait pas que des agents reçoivent des mails à 23 heures et que l'administration présuppose qu'à 23h30 le mail est visé par le fonctionnaire !

Le SG conçoit quand même que le télétravail ne soit pas du travail 24h/24.

En revanche, il a clairement exprimé son point de vue en disant que les fonctionnaires en télétravail travaillaient moins qu'en présentiel !

Il a clairement dit, sur la base de l'examen des remontées statistiques des connexions de télétravail (le manque de confiance conduit à des contrôles de cette nature ?), je cite :

« 40 jours de télétravail, n'équivalent pas à 40 jours au service » !

Le SG a aussi parlé d'un groupe de travail sur le sujet, et la DRH a évoqué un sondage qui aurait été envoyé à des agents en préfecture, et la préparation de deux fiches sur les remontées de ce sondage :

-La première : comment bien travailler en télétravail ?

-La seconde : comment bien encadrer le télétravail ?

Sur ce sujet, on notera que le SNAPATSI a souligné les différences de contraintes, et les enjeux distincts entre périmètres (Police, Préfectures, Gendarmerie et Juridictions Administratives) et donc la nécessité de faire une réunion avec TOUS les périmètres...

... curieux pour une organisation qui a toujours milité pour les fusions au motif que nous faisons tous la même chose !

Le SG a répondu « Le télétravail, pour un major qui dirige une BAC, je ne suis pas sûr que cela ait beaucoup de sens ».

Puis il a ajouté que si l'on voulait pousser plus loin le principe du télétravail, il fallait accepter ce qui va avec. Il a ajouté : « si vous avez 20% de télétravail permanent, ça veut dire moins de locaux ! ».

J'ai évoqué mon désaccord et j'y reviendrai dans le résumé de mon intervention.

La CGT a évoqué la situation des administratifs de la Sécurité Sociale qui perçoivent 2 euros par jour de prime de télétravail. Le SG a vivement réagi ne comprenant pas pourquoi on donnerait une prime pour des agents en télétravail (qui pour lui travaillent moins qu'au service !!!).

La CGT a évoqué l'électricité, le réseau... dont les coûts sont supportés par les agents en télétravail contrairement au présentiel.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

L'intervention du SNIPAT :

Monsieur le Secrétaire Général,

Je vais commencer en vous disant que sur le télétravail généralisé qui aurait pour conséquence une suppression de locaux, je ne peux pas être d'accord.

En effet, l'application des mesures de distanciation physique dans le cadre du plan de reprise a démontré que les services sont trop petits et que les quatre mètres carrés à respecter par personne, ne sont pas garantis partout, loin s'en faut !

Par ailleurs, je n'ai toujours pas de réponse à ma question sur ce que le ministère a fait des subventions quotidiennes pour les repas en structures administratives qui n'ont pas été versées durant toute cette période. Ce qui s'ajoute aussi aux autres économies réalisées grâce au télétravail.

Sur ce point le SG me répond : « les économies liées au télétravail, je ne les vois pas »

Je me suis donc permis de lui préciser, que ce n'était pas une déduction personnelle mais le relais des propos du DGPN qui nous a déclaré que le télétravail avait conduit à réaliser des économies budgétaires (fluides, frais de déplacement, hébergement, restauration...) ! Le SG est alors revenu sur le fait qu'il fallait aussi intégrer que du fait du télétravail, le nombre d'heures de travail était moindre (décidemment, une idée persistante !!!).

Concernant l'ordonnance DUSSOPT, je lui ai exposé le point de vue que j'avais développé la veille au DGPN, en précisant que cela mettait le feu dans les services et créait des tensions.

Même certains chefs de service auraient souhaité ne pas l'appliquer.

Je suis revenu sur la réserve opérationnelle non prise en compte, et sur les ponctions de jours sur les personnels qui étaient en télétravail qui étaient inadmissibles.

J'ai insisté encore sur la perversité d'un dispositif ou on récompense avec des primes et ou on retire des jours aux mêmes personnels.

Le SG qui s'était déjà profondément agacé du retour sur la table de ce sujet, a une fois encore pesté en disant que cette ordonnance avait été décidé au niveau de la Fonction Publique, qu'il fallait donc l'appliquer, et qu'il ne souhaitait plus revenir sur le sujet qui est clos. Il faut selon lui imposer des règles pour nos échanges futurs de ne plus revenir sur le sujet.

Bien évidemment, ce sujet qui est pour le SNIPAT une marque caractérisée de mépris, nous y reviendrons à chaque fois que nous le souhaiterons nécessaire.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Sur les primes, (le texte étant sorti le matin même), j'ai demandé comment le SG pouvait avoir des éléments la veille (évoqués en CTAC), alors que le DGPN n'en avait pas ?

J'ai demandé également sur quel budget serait payée cette prime ?

Le SG m'a répondu que cela serait pris sur le plafond du titre II, ce qui revient à dire que ça sera pris sur la masse salariale existante, sans abondement particulier !!!

Ou comment le gouvernement essaie de redorer son blason terni, avec le propre argent des agents !!!

Nous avons intérêt à suivre tout ça de très près, notamment pour que les périmètres soient respectés, et y compris en fin d'année ou le SG n'exclut pas de demander une rallonge pour le CIA (dixit : « on en reparlera »)

Et je suis enfin intervenu à nouveau sur la note concernant l'avancement, pour demander le report des opérations en septembre.

La DRH m'a répondu qu'il y avait un gros travail sur le sujet et qu'elle ne voulait pas une année blanche.

Nous connaissons bien l'année blanche que le périmètre Police a subie en 2010 au moment de la fusion, et le SNIPAT n'en veut pas, mais en l'occurrence ces propos sont à coté de la plaque, puisque l'on parle d'avancements au 1^{er} janvier 2021.

J'ai rappelé au SG et à la DRH que la Police travaillait pour ses actifs et ses scientifiques sur l'avancement 2020 et qu'ils ne se précipitaient pas pour autant.

J'ai ajouté que nous exigeons de disposer, pour chaque périmètre, du nombre de promouvables, du nombre de promotions, et de la liste complète des promouvables.

Par ailleurs, j'ai rappelé la légitimité que nous tirions des urnes pour représenter les personnels, et le respect que devait avoir l'Administration en la matière.

Je persiste en demandant le report des opérations à la rentrée de septembre, en évoquant le problème d'évaluations faites trop tôt après le confinement avec le risque de « discriminations » entre personnels (notamment stigmatisation des ASA).

A la fin de l'audience la CGT est revenue sur l'ordonnance provoquant les foudres du SG qui saturait sur le sujet. Alors ils lui ont posé une question : « si les agents qui doivent poser leurs 10 jours de congés avant le 31 mai ne le font pas, que se passera-t-il ? »



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

La DRH a répondu que l'ordonnance était claire et que les agents DOIVENT poser, alors elle n'imagine même pas que les agents ne posent pas !

La CGT est revenue aussi sur la nécessité pour chaque agent de se voir notifier sa situation précise pour la période, par un arrêté individuel.

Le SG a répondu que cela n'était pas nécessaire.

La CGT a alors argué du fait qu'il s'agissait là « **d'une remise en cause du droit individuel à contester une décision de l'Administration** ».

Le SG a répondu qu'il en prenait le risque !

Il a ensuite clos la conférence qui a été relativement tendue cette semaine.

J'ai essayé d'être le plus complet possible.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

